



SYNTHESE

Dossier d'étude 228. Collection des documents de travail de la Cnaf
Evaluation des crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip). Opérationnalité du dispositif et effets sur les bénéficiaires
Asdo études, Lise-Cnam. 2022

En 2011, 80% des mères d'enfants de moins de 3 ans, sans emploi et bénéficiaires de minimas sociaux, expliquent l'absence de démarches de recherche d'emploi par l'absence de solutions de garde pour leur enfant.

Le label « à vocation d'insertion professionnelle » (Avip) a été créé en 2016 par la signature d'une charte nationale de soutien au développement des crèches Avip par l'Etat, Pôle Emploi et la Cnaf.

Les crèches Avip ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents d'enfants de moins de 3 ans et de favoriser l'accès aux EAJE là où, habituellement, les foyers bi-actifs sont prioritaires.

Le label se situe à la convergence entre les objectifs de la Convention d'objectifs et de gestion (COG), ceux de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (qui fixe une cible de 300 crèches Avip) ainsi que ceux du rapport des 1 000 premiers jours.

La charte nationale indique qu'une crèche, pour prétendre au label Avip, doit réserver 30% de ses places aux parents en recherche d'emploi, avec une attention particulière aux monoparents et aux parents de quartiers prioritaires (QPV).

Les enfants sont accueillis au moins 24 heures par semaine, réparties sur 3 jours. Ils bénéficient d'un accompagnement global prodigué par un binôme conseillers Pôle emploi-travailleurs sociaux des conseils départementaux afin d'aborder les aspects professionnels comme sociaux. Un contrat d'engagement entre le parent, l'EAJE et Pôle emploi est conclu pour 6 mois, renouvelable une fois.

Dès 2018, l'objectif de 30% de places réservées est abaissé à 20% et le temps minimal par semaine passe à 10h.

Début 2020, 144 crèches sont labellisées. **En 2021, elles sont au nombre 262, réparties dans 33 départements.**

En 2019, la Cnaf a conçu un projet de déploiement du dispositif incluant un volet évaluatif afin de :

- Mieux connaître l'accompagnement mis en œuvre et ses effets sur le public bénéficiaire ;
- Eclairer l'opérationnalité de la gouvernance et de la mise en œuvre concrète du dispositif.

L'étude a combiné plusieurs méthodes :

- Monographies auprès de 8 EAJE labellisés Avip, conduites dans 4 départements, auprès de 70 professionnels d'EAJE, partenaires ou parents ;
- Enquête téléphonique portant sur 20% des bénéficiaires et anciens bénéficiaires (entre 2019 et 2021) interrogés deux fois chacun, à 6 mois d'intervalle ;
- Des entretiens approfondis avec une vingtaine de ces bénéficiaires.

Les Caf jouent un rôle structurant dans le déploiement du label Avip car celui-ci permet de reconnaître les pratiques des EAJE qui accueillent des publics en insertion, de développer les partenariats entre acteurs de la famille et acteurs de l'emploi et d'encourager les crèches à proposer des contrats plus souples, augmentant ainsi leur taux d'occupation.

La mobilisation de Pôle emploi est inégale selon les agences et conseillers : ils sont davantage enclins à utiliser le dispositif Ma Cigogne, qui permet de mobiliser des places ponctuellement et en urgence.

En matière de gouvernance, les collectivités territoriales jouent un rôle central :

- Les communes et intercommunalités financent les EAJE et fixent les critères d'attribution des places ;
- Les départements soutiennent le dispositif au titre de la prévention-protection de l'enfance et de l'insertion.

La prise en compte des habitudes locales est une condition *sine qua none* au bon fonctionnement du label.

Au lancement du dispositif, ce sont d'abord des structures déjà engagées dans la mixité sociale qui ont été labellisées, légitimant alors l'existant. Les structures associatives portent 56% des labels alors qu'elles ne constituent que 29% de l'offre totale d'EAJE.

Plus rarement, **certaines Caf s'appuient les CTG comme levier de développement du label auprès des collectivités locales**. 34% des crèches labellisées Avip sont municipales alors qu'elles constituent 57% de l'offre totale. **Les places Avip ne sont pas assez articulées avec l'offre du territoire alors que cela pourrait permettre de pérenniser l'accueil et de fixer un objectif commun d'accueil des publics précaires.**

Le dispositif a été décliné de manière très hétérogène et a fait l'objet de nombreuses adaptations locales.

Le public prioritaire du dispositif varie selon le territoire : certains privilégient les parents proches de l'emploi ou en formation et d'autres accueillent plus largement.

Le spectre d'acteurs qui orientent les publics est plus ou moins large : 19% des orientations de parents est du fait de Pôle emploi, 34% des parents viennent du champ social ou d'une association et 33% des inscriptions sont le fait du bouche-à-oreille ou d'une inscription spontanée. Parfois c'est la crèche elle-même qui oriente les parents en recherche d'emploi vers le label Avip.

Le financement du label est également différent selon les territoires. Les obligations liées au label justifient-elles la mise en place de financements spécifiques ? Existe-t-il un risque de créer des effets d'aubaine pour des structures qui accueillent déjà des profils mixtes ? **Les financements restent indispensables pour faire respecter les obligations du label.**

L'interprétation de la charte a été variable. La majorité des places sont proposées sur 4 à 5 jours afin de favoriser leur pérennisation, au lieu de trois. **Le quota de 20% est aussi parfois appliqué à l'échelle de la commune plutôt que de l'établissement.**

Au lancement du label, les EAJE ont exposé plusieurs craintes : accueillir les enfants dans l'urgence sans période d'adaptation, devoir multiplier les contrats occasionnels et être exposés à l'absentéisme des parents.

Du côté des acteurs orienteurs, la difficulté est qu'il s'agit d'un dispositif saisonnier (la plupart des places se libèrent en septembre) et avec une sectorisation géographique (il faut résider dans la commune). On observe dans les institutions une tendance à la spécialisation d'un référent Avip qui joue le rôle de relai auprès de l'EAJE et sensibilise ses collègues. Néanmoins, la labellisation Avip a permis de faire évoluer les pratiques des professionnels et leurs représentations.

Une typologie de structures a été dégagée sur la base de l'identité de l'établissement avant le label Avip, croisée au niveau de formalisme départemental (animation et suivi). En fonction de cette typologie, les effets ont été différents :

	Formalisme départemental important	Formalisme départemental faible
Crèches « à vocation sociale » qui accompagnaient les familles précaires avant le label Avip	A permis de créer un partenariat avec Pôle emploi Risque : Eviction de publics en insertion sociale (sans projet professionnel actuel)	A permis de légitimer le modèle de ces crèches Risque : Création d'un réseau surtout interpersonnel
Crèches classiques avec une forte mixité sociale préexistante (accueil de public précaire mais sans accompagnement particulier)	A permis de transformer les accueils occasionnels en contrats plus structurants Risque : Les durées d'accueil longues peuvent décourager les parents	Les contrats restent majoritairement occasionnels Risque : Il est difficile d'atteindre les 20% de places Avip
Crèches classiques avec faible mixité préexistante	A permis l'accès d'un nouveau public à la crèche Risque : L'adaptation des professionnels nécessite un accompagnement	Risque : Peu d'effet levier permettant l'accès de nouveaux publics au sein de la crèche

Le dispositif a majoritairement bénéficié aux familles très précaires. 48% sont allocataires RSA et 54% déclarent rencontrer au moins une difficulté sociale. 45% ont un revenu inférieur à 10 000 € par an. 45% sont des familles monoparentales et 35% des familles nombreuses.

Malgré leurs fragilités, les familles bénéficiaires du label sont majoritairement affiliées aux administrations : 91% étaient inscrites à Pôle emploi et 75% avaient essayé d'inscrire leur enfant en crèche.

Il est supposé que les familles plus éloignées de l'administration aient été découragées par le volume important d'accueil. **Afin d'attirer ces parents il pourrait s'agir de réduire les durées d'accueil hebdomadaires mais cela suppose d'accompagner les crèches en matière de micro-gestion des places et d'adaptation des pratiques d'accueil.**

Au moment de l'obtention de la place en crèche, 53% des parents sont en recherche active d'emploi, 20% venaient de trouver un emploi, 19% une formation et 8% déclarent être inactifs. On dégage alors trois types de mobilisation du label :

- Lever le dernier frein lié à la garde d'enfant pour commencer un emploi ou une formation ;
- Plus en amont dans la recherche d'emploi, aider le parent à se projeter dans les démarches ;
- Pour les foyers inactifs, l'intérêt réside dans les effets d'un accueil formel sur le développement de l'enfant.

Le premier effet bénéfique des crèches Avip est d'accélérer les parcours professionnels des parents : le label permet d'enclencher un travail actif avec le parent. 53% des trajectoires sont positives (emploi ou formation). Néanmoins, la plupart des emplois occupés sont précaires, non qualifiés et avec des horaires atypiques.

Deux parents sur trois bénéficient d'un accompagnement sur le volet emploi (les autres venaient de trouver une formation, un emploi ou sont inactifs). Pôle emploi accompagne 68% des parents bénéficiaires. 71% des parents voient leur conseiller à une fréquence au moins mensuelle. Les parents sont majoritairement satisfaits de l'accompagnement emploi proposé.

Le deuxième effet est la sécurisation psychologique des parents, du fait des liens entretenus avec les professionnels de la crèche et de la continuité de l'accueil, là où auparavant la garde s'organisait autour d'arrangements précaires auprès de leur entourage.

Avip n'est néanmoins pas intégré par les parents comme étant un « dispositif » : ils n'ont pas, ou ne se souviennent pas, avoir signé un contrat et le volume de l'accueil est peu conditionné par leur recherche d'emploi.

Le troisième effet renvoie au soutien à la parentalité et au développement de l'enfant. 98% des parents sont satisfaits de l'accueil proposé par les crèches et des échanges avec les professionnels petite-enfance. On observe, particulièrement sur les publics les plus fragiles, des effets très positifs. 81% des parents estiment que l'accueil a eu un impact positif sur l'éveil de leur enfant et 83% sur sa sociabilité. 85% des parents déclarent avoir appris quelque chose sur l'éducation de leur enfant et 74% ont amélioré leur confiance en eux dans la manière de faire avec leurs enfants. 86% estiment que l'accueil en crèche a eu un impact positif sur leur propre bien-être.

Les parents, en particulier des mères seules, font vite confiance aux professionnels de la crèche. **Il y a donc des parents précaires tout à fait disposés à l'accueil de leur enfant en EAJE, ce qui ne dispense pas de démarches d'information, d'accompagnement et d'aller-vers.**